



## Centre de Gestion

### De la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse

#### Convention de gestion PSC TARIFS RISQUE SANTE

##### ( ANNEXE )

(Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025)

Fixés par délibération du Conseil d'Administration du CDG 84 n° 24-30 du 15 novembre 2024

Les sommes dues sont réclamées par le Centre de Gestion de Vaucluse au moyen d'un titre de recettes émis suite à la réalisation des prestations à verser auprès de la Paie de la Fonction publique territoriale de Vaucluse.

Au profit du

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,  
80 rue Marcel DEMONQUE, Agroparc –  
CS 60508 84908 AVIGNON cedex 9

	Tranche d'effectif de la collectivité ( agents CNRACL + IRCANTEC )	Montant
<b>Cotisation au socle de prestations prévues à l'article 2 de la convention</b>	De 6 à 49 agents	200 €/an
	De 50 à 99 agents	350€/an
	De 100 à 299 agents	500€/an
	A partir de 300 agents	750€/an